

EXPERTS WILSON

Société à responsabilité limitée au capital de 99 990 euros
Siège social : 104 rue d'Amsterdam - 75009 PARIS
RCS PARIS B 421 298 522

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU

1^{er} AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le 1^{er} Avril,
à 18 heures,

L'associé unique de la Société EXPERTS WILSON représentant les 2.525 parts sociales a décidé de statuer sur les points suivants :

ORDRE DU JOUR

- correction d'erreur matérielle dans la réduction des statuts suite à la réduction de capital du 31 Mai 2018 ,
- modification statutaire

L'associé unique qui est aussi gérant de la société, a décidé :

PREMIERE DECISION : correction d'erreur matérielle dans la réduction des statuts suite à la réduction de capital du 31 Mai 2018

L'associé unique, constate que suite à l'assemblée générale du 31 Mai 2018, le nombre de parts indiqué à l'article 8 des statuts déposés au greffe du tribunal de commerce de Paris lors du dépôt de cette formalité comporte une erreur dans le nombre de parts. Les statuts déposés lors de cette formalités stipulaient 3333 parts au lieu de 2525 parts.

DEUXIEME DECISION : modification statutaire

L'associé unique décide en conséquence de modifier l'article 8 des statuts comme suit :

Article 8 - Capital social - Liste des associés - Répartition des parts

Le capital social est fixé à la somme de 99 990 euros.

Il est divisé en 2 525 parts de 39,60 euros chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité par l'associé unique, de la manière suivante :

Monsieur Olivier LEPPERRE : 2 525 parts sociales
numérotées de 1 à 2 525, soit 2 525 parts

**Total du nombre de parts sociales composant
le capital social, soit deux mille cinq cent vingt-cinq parts 2 525 parts**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal, qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

